



Association Herbes-Vives

Mail du 23 juin 2020

Suite au chantier participatif et à la réunion avec les jardinier-ère-s autonomes du 14.06.2020

Tâche/décision/information
RENCONTRE DU POTAGER
Nous rappelons que les rencontres du potager sont OUVERTES À TOUTES ET TOUS, jardinier-ère-s du collectif comme les jardinier-ère-s autonomes. Elles sont notamment l'occasion de discuter avec le comité qui est toujours représenté par au moins un membre, de causer potager, ainsi que de rencontrer les autres jardinier-ère-s de notre association.
CONTACTS DES JARDINIERS
En pièce jointe, vous trouverez une nouvelle fois la liste des membres ainsi que leurs coordonnées.
PLAN DU JARDIN
Un plan du jardin est également transmis, afin de clarifier : <ul style="list-style-type: none">- La parcelle collective- Les parcelles autonomes- Les zones de cultures communes (petits-fruits, aromatiques et médicinales, barrières)
PARCELLE AUTONOME COMMUNE
Notre association connaît un renouvellement régulier de ses membres. Actuellement, les nouveaux membres qui adhèrent à notre association souhaitent rejoindre le collectif. Il reste donc plusieurs parcelles autonomes non attribuées et adjacentes sur les lignes A12-A13-A14. Il a donc été proposé - et accepté - que ces parcelles soient gérées cette saison de manière collective et consensuelle par l'ensemble des jardinier-ère-s autonomes pour en faire des cultures de leur choix. La gestion de ces trois parcelles est laissée aux jardinier-ère-s autonomes pour la saison 2020. À la fin de laquelle, les jardinier-ère-s autonomes s'engagent à libérer les parcelles et à préparer le sol au printemps 2021 pour les nouveaux-elles membres intéressé-e-s à cultiver une parcelle autonome. Le comité se réserve le droit d'intervenir s'il s'avérait que ces parcelles devenaient des extensions personnelles de quelques jardinier-ère-s au détriment de l'ensemble du groupe.
COMMUNICATION
Le comité souhaite également rappeler que le canal officiel de communication est l'adresse mail jardinherbesvives@gmail.com . Chaque membre de l'association est responsable de se tenir informé par ce canal en lisant régulièrement ses mails et en y répondant ou en y réagissant si nécessaire. En cas de besoin, l'adresse postale de l'association est : Association Herbes-Vives c/o Paul Jeannet Rue Muzy 9 1207 Genève
Compte tenu du grand nombre de membres de l'association, toute demande ou proposition spécifique de la part d'un membre, doit nous parvenir par écrit, par email de préférence. Celles-ci seront traitées en temps et en heure et, le cas échéant, soumis à votation de la façon prévue par les statuts.
Les groupes whatsapp représentent un moyen de communication complémentaire et facultatif entre les jardinier-ère-s eux-mêmes. Mais pour les questions de fond et de gestion de l'association (plans, liste des membres, demande de modification des statuts, paiement des

cotisations, etc.), whatsapp, messenger, SMS ou l'oral, ne constituent pas des moyens de communication officiels avec le comité (sauf en cas d'urgence évidemment).

CONCERNANT LES JARDINIER-ÈRE-S AUTONOMES

Plusieurs questions ont été abordées durant la rencontre des jardinier-ère-s autonomes avec le comité :

Taille des parcelles : nous comptons sur la responsabilité personnelle et la bienveillance de vous tous pour maintenir le bon fonctionnement et l'équité entre les membres. Le comité demande à chacun de vous de vous autoréguler au sujet de la surface de vos parcelles pour la saison 2020. En début de saison prochaine, un atelier « mesurage de parcelle » sera organisé lors du chantier participatif de la préparation du sol pour commencer la saison 2021 du bon pied.

Information : Tout membre de l'association, autonome et collectif, reçoit la même information officielle (voir paragraphe Communication ci-dessus). Les rencontres du potager les mardis, ainsi que les rassemblements des chantiers participatifs les fins de semaine, sont notamment l'occasion de se réunir, de participer et de discuter.

Chantier participatif : Pour rappel, les chantiers participatifs sont établis d'avance selon un calendrier annuel reçu par les membres une fois par année et incluent la préparation du sol et chemins, la réparation des barrières, le rangement et entretien des outils, mais aussi le transport et déplacement des copeaux et de la paille, la préparation du compost, etc. Le travail dans la parcelle collective ou les parcelles autonomes ne fait pas partie des chantiers participatifs ! Il s'agit de contribuer aux travaux qui nous permettent d'entretenir les zones et le matériel communs de notre beau potager, travaux auxquels chacun s'est engagé à participer chaque année au moins deux fois. Le comité se tient à votre disposition.

Réunion des jardinier-ère-s autonomes : Est-il nécessaire/souhaitable de prévoir des rencontres régulières de l'ensemble du groupe des jardinier-ère-s autonomes? Quand? À quelle fréquence? Sur quels sujets? À vous d'y répondre !

Représentation des jardinier-ère-s autonomes : Lors de la dernière AG, Giannina a été élue au comité. En tant que seule jardinière autonome au comité, elle représente donc le groupe autonome. Néanmoins, le comité est prêt à collaborer avec un nouveau représentant de votre choix en attendant la prochaine AG du printemps 2021, si ceci est souhaité par consensus entre les membres autonomes. Lors de la prochaine AG, les élections permettront de renouveler le comité par votation de tous les membres.

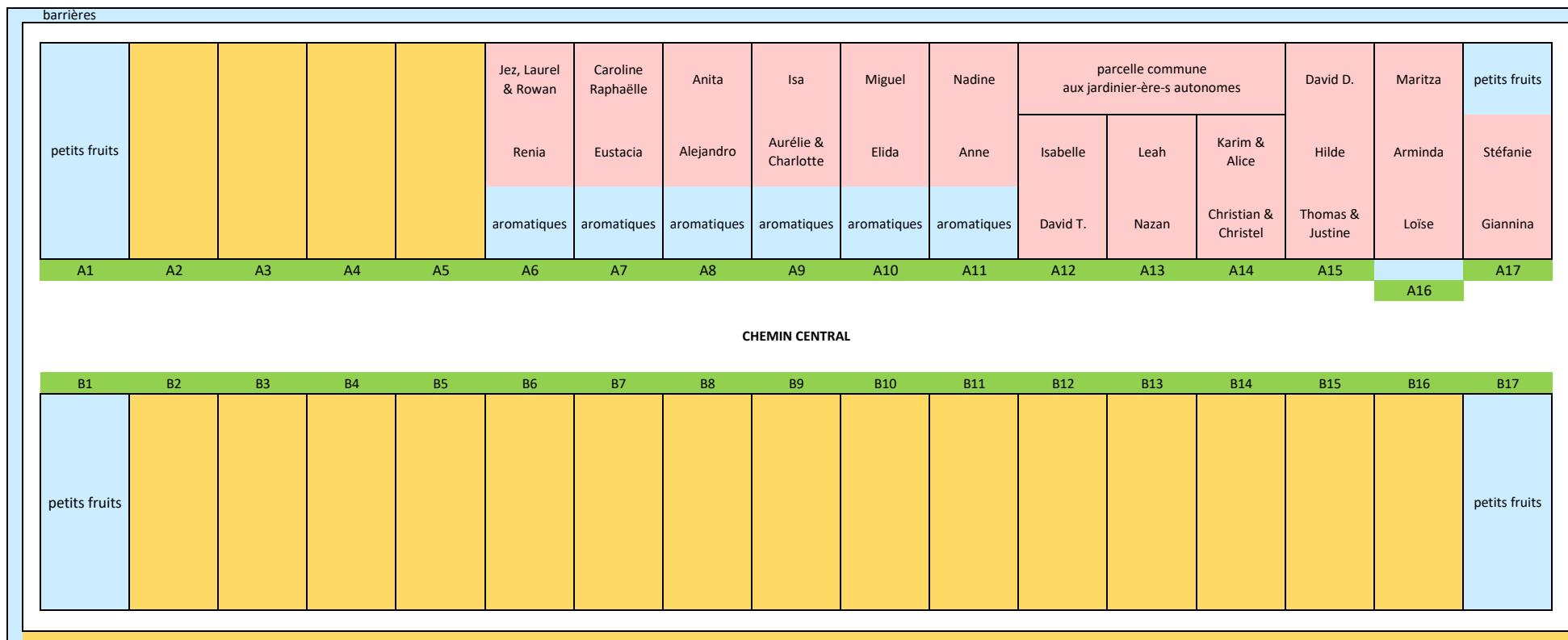
Comité : Le comité se tient évidemment à disposition de tou-te-s les membres de notre association, qui peuvent en tout temps nous contacter pour discuter de tous sujets/questions.



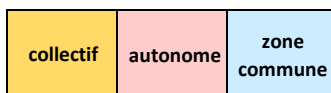
Association Herbes-Vives

Plan du potager 2020

↑ Vers la route de Chêne



Légende des parcelles



↓ Vers la route de Malagnou